



## Aménagements , changement de chauffage ancien.

Par **chrislandes**, le **25/01/2011** à **19:24**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si jr suis tenue d'avertir et d'obtenir l'accord de mon propriétaire pour changer le poêle à bois( à mes frais) qui se trouve actuellement dans sa maison, qui est vieux, défectueux, et qu'il ne veut pas changer pour un récent.

Merci de vos conseils .

Par **mimi493**, le **25/01/2011** à **21:14**

Vous voulez le changer pour un autre poele à bois ?

Si oui, vous pouvez et un conseil : remisez l'ancien et quand vous partirez, emmenez le neuf et laissez le vieux.

Par contre, vous ne pouvez pas changer le mode de chauffage.

Par **benaso59**, le **11/02/2011** à **19:27**

bonsoir j ai un petit pb je suis locataire depuis plusieurs annee et ai une cheminee que je ramone tous les ans sauf que cette fois j ai dus rapelle un ramoneur parce que la fumee refouler dans toutes la maison diagnostic fait par les ramoneur soit le tubage est endommagé

soit le conduit est bouche ce qui certainement le cas car les ramoneur qui viennent chaque annee est que je connait non pas pus passer leur herrisson bref le soucis s est que j ai payer deux fois le meme ramoneur pour le meme travail est quand plus la proprio a pris un nouveau rdv avec un ramoneur pour qu il monte sur le toit est faire un eventuele ramonage dite par le haut est tout sa a mes frais en esperant que cela puisse se faire  
n y a t il pas un pb!!!